

Quelles mesures mises en place pour le nouveau confinement ?

Suite aux annonces gouvernementales, la Ville de Bordeaux se mobilise pour être au plus près de ses habitants, et notamment de celles et ceux qui sont les plus touchés.

Maintien des services publics, chaque fois que possible

Afin de répondre aux attentes des habitants, **tous les services publics qui peuvent rester ouverts au public seront maintenus :**

- ✦ La cité municipale reste ouverte et continue d'accueillir les Bordelais aux horaires habituels.
- ✦ Les mairies de quartiers seront également toutes ouvertes, avec des adaptations de fonctionnement.

Afin de garantir la sécurité sanitaire, permettre une distanciation sociale renforcée, les jauges d'accueil seront réadaptées au besoin.

Le télétravail des agents municipaux étant renforcé, le public est invité à passer par les services téléphoniques ou par internet, dans la mesure du possible.

Sport

Dans l'attente d'éventuelles précisions et éventuels ajustements lors de la publication du décret, la Ville de Bordeaux poursuit son accueil des publics prioritaires (sport sur prescription médicale, sportifs de haut niveau et handisport), mais aussi des clubs en jauge réduite dans les équipements sportifs extérieurs.

- • Pendant les horaires de journée hors couvre-feu (fermeture des installations à 18h45), dans les équipements sportifs de plein air (terrains, piste d'athlétisme...), la pratique sportive est actuellement autorisée pour les personnes majeures et mineures avec des protocoles sanitaires renforcés et dans la limitation de 10km autour de chez soi. La pratique sportive non encadrée est limitée à des regroupements de 6 personnes.
- • Dans les équipements sportifs couverts, seuls les publics prioritaires déjà identifiés peuvent accéder aux équipements (sportifs professionnels, haut-niveau, formation universitaire, sur prescription médicale, etc...).
- • Dans l'espace public (hors équipement sportif) : la pratique sportive de type individuelle est autorisée, regroupement de 6 personnes maximum avec distanciation de 2m.

Bibliothèques Si le décret le permet, 8 bibliothèques municipales dont la bibliothèque centrale de Mériadeck, resteraient ouvertes en jauge réduite. Les bibliothèques seront exceptionnellement fermées mardi 6 avril, le temps d'ajuster leur organisation.

Stationnement : deux dispositifs gratuits remis en place

La Ville de Bordeaux met en place **2 dispositifs gratuits exceptionnels** le temps de ce nouveau confinement.

- Mise à disposition de 2 aires de stationnement gratuites du 6 avril au 2 mai

- rive gauche : place des Quinconces (500 places)

- rive droite : allée Serr (80 places)

Les personnes souhaitant bénéficier de ces deux aires de stationnement sont invitées à se rendre directement sur place à partir de mardi 6 avril 9h.

Les parkings sont ouverts 24h sur 24.

- Bonification « CONFINEMENT » du PASS 52 jours de 20 jours pour tous les détenteurs d'un abonnement résident. Les abonnés résidents d'un mois ou plus recevront un message d'EasyPark leur indiquant qu'une bonification leur a été attribuée.

Accueil des enfants de parents dits « prioritaires »

Pour les familles dont les parents sont professionnels de santé ou assurent une mission essentielle de service public, ou pour les enfants en situation de handicap, des écoles et des crèches relais sont ouvertes.

Les écoles (du 6 au 9 avril)

- Au moins 8 écoles seront ouvertes : groupes scolaires Albert Thomas, Albert Schweitzer, Flornoy, Benauges, Stéhélin, maternelles Béchade, Pressensé, Yser.
- La Ville de Bordeaux maintient également l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que du mercredi (7h30-18h30) dans ces mêmes écoles.

Les crèches (à partir du 6 avril)

- La Ville de Bordeaux accueillera les enfants dont les 2 parents sont publics prioritaires et répondra également aux situations d'urgence ou de détresse caractérisée.
- 4 crèches municipales de regroupement seront ouvertes (Carreire, Gendreau, Benauges, Magendie).
- La crèche Christine Larralde restera ouverte. Proche de l'hôpital, elle accueille de nombreux enfants de soignants.
- La crèche des Aubiers restera ouverte pour accueillir des enfants du quartier et continuer des actions de soutien à la parentalité.
- Des crèches associatives accueillant spécifiquement des enfants en situation de handicap maintiendront une activité ajustée.
- Les assistantes maternelles peuvent, jusque-là, maintenir leur activité.

La parentèle, dispositif de soutien à la parentalité, maintient un accueil réduit (2h par jour) dans ses espaces extérieurs, dans l'attente de précision des dispositifs nationaux.

Centres de loisirs sans hébergement (à partir du 12 avril)

L'organisation des centres de loisirs est en cours. Elle sera finalisée d'ici le milieu de la semaine prochaine pour être communiquée aux parents.

Solidarité envers les plus fragiles

La Plateforme Autonomie Seniors est pleinement mobilisée pour aider les personnes de plus de 75 ans, notamment pour les accompagner dans leur prise de rendez-vous pour la vaccination. **Tél. : 0 800 625 885** Du lundi au vendredi de 9h à 17h (appel gratuit). Un registre nominatif est également disponible. Afin d'être recontacté, il suffit de s'inscrire en ligne : > Formulaire de demande d'inscription sur le Registre nominatif

Appel au bénévolat

Le site jeparticipe.bordeaux.fr est activé. Il permet aux associations et aux collectifs de publier leurs missions et de trouver des bénévoles, de partager des offres ou des besoins de locaux ou de matériel.

Soutien aux entrepreneurs

Le **guichet unique à destination des TPE** est mobilisé pour accompagner les entreprises de moins de 10 salariés, pour les informer, les orienter sur l'accès aux aides auxquelles elles peuvent prétendre. Cette cellule d'aide aux TPE (Très Petites Entreprises) permet d'améliorer la coordination et de faciliter l'accès des entreprises aux différentes aides proposées par la Métropole, la Région et l'Etat et lorsque c'est nécessaire, elle propose un diagnostic approfondi. Les entrepreneurs et commerçants peuvent contacter cette cellule par courriel : bordeaux@celluletpe.fr

Contrôle de la mise en oeuvre des mesures sanitaires et médiation sociale

Afin d'éviter les regroupements notamment, la Police Municipale travaille en partenariat avec la Police Nationale pour assurer une présence importante dans l'espace public durant le week-end puis dans les semaines à venir. L'Etat renforcera sa présence policière avec la mobilisation d'une compagnie de CRS, arrivée à Bordeaux dès ce vendredi.

La Ville de Bordeaux travaille également avec les centres d'animation et centres sociaux afin d'investir l'espace public, surtout dans les quartiers les plus fragiles,

- ○ Les 2 centres municipaux (Mably et Chartrons) permettent de se tester gratuitement
 - ○ Le dispositif « **CovidMobile** » permet un dépistage gratuit et sans RDV. Il sera présent à la Bastide les 12, 14 et 21 avril de 10h à 15h ✦ 12 avril : face à la maison du projet
 - ✦ 14 avril : face à la salle de sport Jean Dauguet
 - ✦ 21 avril : parc aux angéliques, face à Darwin
 -
 -

pour identifier les éventuelles difficultés ou tensions en allant à la rencontre notamment des jeunes.

Tester / Vacciner

Vacciner

La Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'ARS et la Préfecture travaillent conjointement à l'ouverture d'un mégacentre de vaccination qui ouvrira le 8 avril au Parc des Expositions.

La Ville et son CCAS mettent également en place des actions spécifiques pour toucher les populations les plus vulnérables au plus près de leur domicile.